

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-03

Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

Excusés : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

Suppléants : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

Excusés : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

2013-03 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS

Monsieur le Président rappelle que le budget pour l'aménagement des nouveaux locaux a été validé lors de la réunion du Comité de Direction du 25 septembre 2012.

Ce budget s'élève à 261 401,35 TTC avec une part d'auto financement s'élevant à 163 565,60 euro.

Un dossier présentant le projet d'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvevois à été envoyé au Député Jean-Claude Gouget afin de lui solliciter une subvention exceptionnelle de 60 000 € au titre de la réserve parlementaire. L'enveloppe de Monsieur Gouget étant épuisée, le dossier a été transmis à Monsieur Jérôme Cahuzac et sera soutenu financièrement par le Ministre.

Après débats, Monsieur le Président propose :

- D'autoriser la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Autorise la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY